

Le Comité anti-torture épingle encore la Belgique

Selon cet organe agissant sous l'égide du Conseil de l'Europe, la Belgique a de gros efforts à faire pour lutter contre la surpopulation carcérale.

ARTHUR SENTÉ

Cinq ans après la publication de son dernier rapport en date sur le sujet, le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), organe du Conseil de l'Europe, sort un nouveau rapport sur les conditions de détention en Belgique. Celui-ci tire ses conclusions de quatre visites réalisées dans les prisons d'Anvers, de Lantin, de Saint-Gilles et d'Ypres en novembre 2021.

Premièrement, le CPT constate dans ce rapport qu'il n'a reçu aucune allégation de mauvais traitements physiques de détenus par le personnel pénitentiaire lors de ses visites et note « qu'en général, les relations entre le personnel et les détenus semblaient détendues ». Il nuance par contre : « Toutefois, la violence entre détenus était un problème récurrent dans les établissements visités. Selon le rapport, ce problème était clairement lié à la surpopulation, au manque d'effectifs et à la présence insuffisante du personnel. » De fait, la surpopulation est un problème récurrent en Belgique – en 2022, la démographie carcérale a longtemps flirté avec la barre des 11.000 détenus, alors que les établissements pénitentiaires du pays ont la capacité d'en accueillir 9.662 – et a de lourdes conséquences sur la vie des détenus. « Toutes les prisons visitées par le CPT étaient surpeuplées, ce que le rapport décrit comme un problème majeur et de longue date affectant l'ensemble du système pénitentiaire belge, » poursuit ainsi le Comité.

En la matière, relève-t-il, « la situation la plus dramatique a été observée à la prison d'Anvers » : « En particulier, au moment de la visite, 78 hommes prévenus et douze femmes (dont deux dans l'annexe psychiatrique) devaient dormir sur des matelas à même le sol, parfois directement à côté de l'annexe sanitaire (non cloisonnée). A cet égard, il convient de noter que, dans leur lettre du 8 février 2022, les autorités belges ont informé le CPT qu'une décision avait été prise d'installer 284 lits superposés supplémentaires dans différentes prisons afin de s'assurer qu'aucun détenu ne doive dormir sur un matelas placé sur le sol de sa cellule. »

Autre souci : la délégation « a constaté que la grande majorité des détenus – en particulier les prévenus – ne se voyaient proposer pratiquement aucune activité organisée et passaient jusqu'à 23 heures par jour dans leur cellule ». Par ailleurs, « les services de santé étaient aussi nettement insuffisants ». Dans son rapport, le Comité revient enfin sur « l'utilisation à des fins d'ordre intérieur de l'isolement à titre de sanction à l'égard des détenus atteints de troubles mentaux » et se positionne de la sorte à son sujet : « Le CPT en appelle aux autorités belges pour mettre fin à cette pratique », qualifiée « d'inacceptable ».

Lettre des directeurs

La publication de ce rapport tombe quelques jours à peine après la publication d'une lettre ouverte adressée par plusieurs directeurs de prison du pays au ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne (Open VLD). Dans cette missive, ceux-ci dénoncent avec des mots forts des conditions de vie qui sont selon eux devenues « inacceptables » du fait de la surpopulation. « Nous ne pouvons plus accepter de devoir bafouer les droits de l'homme, jour après jour », écrivent-ils. Pour inverser la tendance, ils réclament explicitement une limitation légale de la détention préventive, perçue comme la principale cause de surpopulation.

120 élues se mobilisent pour un #Metoo politique belge

Des femmes élues de tous partis, collaboratrices, attachées parlementaires et militantes gravitant autour et dans les milieux politiques, appellent le monde politique à prendre ses responsabilités face aux violences sexistes, sexuelles et psychologiques exercées par des mandataires publics ou apparentés.

FANNY DECLERCK

Premier pas d'un mouvement #MeTooPolitique belge, plus de 120 élues et collaboratrices dénoncent, dans une tribune ouverte publiée dans *Le Soir* et *De Standaard*, les violences sexistes, sexuelles et psychologiques dans les milieux politiques. Alors que nos hémicycles et gouvernements se féminisent, « le temps est venu d'un #MeTooPolitique en Belgique et d'une libération indispensable de l'écoute de la parole des victimes » : « Nous demandons une prise de conscience collective et une réponse politique structurelle à l'encontre de ce tabou et de l'omerta qui l'accompagne. »

Parmi les signataires, on retrouve des femmes politiques bruxelloises, flamandes, wallonnes et germanophones, parmi lesquelles la vice-Première Petra De Sutter (Groen), la présidente du Sénat Stephanie D'Hose (Open VLD) et les écologistes Zakia Khattabi, Sarah Schlitz, Barbara Trachte ou encore Rajae Maouane. L'une des initiatrices de la tribune, Delphine Chabbert (PS), estime qu'il y a « une réflexion à mener dans le monde politique, comme elle se mène dans la culture et le milieu académique, pour renforcer la participation des femmes » : « Nous attendons une prise de conscience pour que chaque parti s'outille et protège ses membres. »

Les élues demandent de revoir les procédures et le statut des mandataires pour permettre une « protection effective des élu-e-s victimes d'une agression présumée, à l'instar de ce qui existe pour les travailleuses et travailleurs ». « Par ailleurs, à l'heure actuelle, le statut des élu-e-s ne permet pas aux autorités (bourgmestres, collègues, conseils communaux, ministre-président, etc.) la possibilité de mettre en place des enquêtes internes, ou de décider d'une

mise à l'écart suite à une inculpation, seul le mandataire peut décider de démissionner. »

Une référence à peine voilée à l'affaire Michel De Herde (LB-Défi), qui a secoué la majorité schaarbeekoise ces derniers mois. Il y a pile poil une semaine, le collègue des bourgmestres et échevins a décidé de mettre l'échevin de l'Enseignement et des Finances en congé de l'ensemble de ses compétences, à la demande de ce dernier, après son inculpation pour atteinte à l'intégrité sexuelle commise par une personne ayant autorisé sur la ou les victimes.

« Faire émerger la parole des femmes »

Michel De Herde fait l'objet d'une plainte pour viol depuis septembre, déposée par une étudiante. Une première plainte avait été déposée à son encontre quelques mois plus tôt par l'échevine de la Culture et de l'Égalité des genres et des chances, Sihame Haddioui (Ecolo). Celle-ci a accusé son collègue d'avoir tenu des propos sexistes envers elle mais aussi d'avoir commis des attouchements sur sa personne, lors d'un conseil communal en octobre 2021. Michel De Herde a jusqu'ici nié toutes ces accusations.

En mai dernier, l'échevine schaarbeekoise se confiait à *Soir* et revenait sur l'épisode qui la laissera sous le choc. Elle assumait vouloir lancer, à l'image de la France, un #Metoo politique. « Ce qui est important pour moi, c'est de passer du personnel au registre systémique et politique, d'en faire une vraie question sociétale pour faire émerger la parole des femmes », explique-t-elle. « La carte blanche fait écho à des situations politiques souvent étouffées, il y a une volonté de reprendre en main le récit. »

Depuis l'été, plusieurs femmes politiques initiatrices se sont réunies autour d'un texte, parmi lesquelles on retrouve : Sihame Haddioui, Delphine Chabbert (PS), Els Rochette (Vooruit), Leila Lahsaini (PTB), Lotte Stoops (Groen) et Véronique Lefrancq (ex-Les Engagés, dé-

sormais députée indépendante). On notera l'absence d'élues Défi parmi les signataires. Contactées la semaine dernière par les autrices de la tribune, Cécile Jodogne (bourgmestre f.f. à Schaerbeek) et la députée Sophie Rohonyi soutiennent l'enjeu légitime que porte la carte blanche mais déplorent que celle-ci « mette à mal les principes démocratiques comme la présomption d'innocence ». Ces dernières ont souhaité amender la « possibilité de mettre en place des enquêtes internes, ou de décider d'une mise à l'écart suite à une inculpation », que prévoit le texte, pour éviter « tout mélange des genres, où des élus auraient un pouvoir d'enquête ». La demande d'amendement leur a été refusée, visiblement trop tardive.

« Mesures concrètes »

Reste que les signataires appellent le monde politique à l'exemplarité, souhaitant l'adoption de mesures concrètes au niveau des structures politiques, telles que la création d'une charte de lutte contre les comportements sexistes ou encore la réflexion sur la collecte et le signalement de plaintes qui concernent des mandataires. Parmi les pistes de réflexion, les initiatrices ont la volonté d'avancer pour proposer prochainement « des éléments plus concrets », à l'instar de l'Observatoire des violences sexistes et sexuelles en politique, une association créée en France en 2022 visant à « soutenir et faciliter les actions visant à promouvoir la place des femmes dans la vie publique et lutter contre les violences sexistes et sexuelles ».

« Il nous faut une structure publique, un lieu où les élues peuvent porter plainte, témoigner », souligne Véronique Lefrancq. « Nous lançons le signal d'une libéralisation de la parole dans ce milieu particulier où la domination masculine est importante, avec des relations de pouvoir au sein de chaque parti propres au monde politique, des rapports de domination spécifiques. Il est temps que le monde politique mette en place ce qu'il attend du secteur privé. »

ABONNÉS



Carte blanche : « Pour l'émergence d'un #MeTooPolitique belge »



La Belgique se dirige-t-elle vers un #Metoo politique ? © BELGA